



Conseil des Arts
du Canada

Canada Council
for the Arts

SERVICE DU THÉÂTRE

Aide aux déplacements des directeurs artistiques, des directeurs administratifs et des diffuseurs de théâtre

Les demandes d'aide à ce programme doivent être présentées sur le formulaire ci-joint. Lisez attentivement les lignes directrices avant de remplir le formulaire. Gardez une copie des lignes directrices et du formulaire rempli, car ces documents renferment des informations essentielles sur les conditions rattachées aux subventions.

Dates limites

Les demandes d'*Aide aux déplacements des directeurs artistiques, des directeurs administratifs et des diffuseurs de théâtre* peuvent être présentées en tout temps, mais il faut présenter la demande et tous les documents d'appui requis au moins six semaines avant la date de la représentation. Les demandes qui ne respectent pas ce délai pourront ne pas être prises en considération.

Les demandes incomplètes ou transmises par télécopieur ou par courrier électronique ne seront pas acceptées.

Renseignements supplémentaires

Service du théâtre
Conseil des Arts du Canada
350, rue Albert, C. P. 1047
Ottawa (Ontario) K1P 5V8

Téléphone : 1 800 263-5588 (sans frais) ou (613) 566-4414, poste 4480

Service ATS pour les malentendants : (613) 565-5194

Courriel : nathalie.sabourin@conseildesarts.ca

Télécopieur : (613) 566-4332

Juillet 2004

THG13F 7-04



LIGNES DIRECTRICES – AIDE AUX DÉPLACEMENTS DES DIRECTEURS ARTISTIQUES, DES DIRECTEURS ADMINISTRATIFS ET DES DIFFUSEURS DE THÉÂTRE

OBJET

Ce programme a pour objectif d'augmenter la production et d'améliorer la diffusion des oeuvres théâtrales canadiennes au Canada. Ce programme soutient les frais de déplacement des directeurs artistiques, des directeurs administratifs et des diffuseurs professionnels de théâtre canadiens qui désirent voir une représentation ou discuter d'une future production ou présentation d'une oeuvre canadienne.

ADMISSIBILITÉ

Sont admissibles les directeurs artistiques, les administrateurs, les diffuseurs et les directeurs de festivals de théâtre canadiens qui représentent des organismes à but non lucratif. Les candidats doivent être citoyens canadiens ou résidents permanents du Canada.

Les candidats doivent assister à une représentation ou discuter d'une oeuvre canadienne en vue de déterminer s'ils la produiront ou la présenteront dans le cadre de leur programmation régulière. Est considérée comme événement admissible toute représentation théâtrale d'une oeuvre canadienne au Canada par des compagnies ou des artistes professionnels canadiens admissibles aux programmes d'aide du Conseil des Arts du Canada.

Tous les programmes du Conseil des Arts du Canada s'adressent également aux artistes ou aux organismes artistiques autochtones et à ceux des diverses communautés culturelles et régionales du Canada.

Dépenses admissibles

Est remboursable le billet aller-retour d'autobus, de train ou d'avion au tarif excursion ou, dans le cas d'un déplacement en voiture, une indemnité kilométrique. Toutes les autres dépenses sont à la charge du requérant.

De façon générale, seuls les voyages dans une autre province ou un autre territoire sont couverts; les voyages à l'intérieur d'une province ou d'un territoire peuvent être admissibles, à titre exceptionnel, si la distance parcourue dépasse 500 kilomètres (aller seulement).

DATES LIMITES

Il n'y a pas de date limite pour ce programme, mais il faut présenter la demande et tous les documents d'appui requis au moins six semaines avant la date

de la représentation. Les demandes qui ne respectent pas ce délai pourront ne pas être prises en considération.

Les demandes transmises par télécopieur ou par courrier électronique ne seront pas acceptées.

MONTANT DE LA SUBVENTION

Ces subventions sont d'un montant fixe de 500 \$, 750 \$, 1 000 \$, 1 500 \$, 2 000 \$ ou 2 500 \$, selon les besoins requérants. Les candidats devraient solliciter le montant fixe qui leur permettra de faire le ou les voyages proposés. Veuillez noter que les montants de 1 500 \$, de 2 000 \$ et de 2 500 \$ ne sont accessibles qu'aux candidats qui se rendent dans le Nord canadien ou qui en proviennent. Les demandes peuvent porter sur plus d'une destination. Il appartient aux candidats de justifier le montant demandé.

Le requérant ne peut recevoir plus de 2 500 \$ par année (entre le 1^{er} avril et le 31 mars).

PRÉSENTATION DES DEMANDES

Les candidats doivent remplir et signer le formulaire de demande ci-joint. Ils doivent soumettre le formulaire de demande original dûment rempli et y joindre tous les documents requis.

Les demandes doivent contenir tous les renseignements pertinents sur le voyage proposé et éviter tout renvoi à des demandes antérieures.

Documents à joindre aux demandes

Les candidats doivent soumettre un budget pour le voyage proposé et un devis d'un agent de voyage pour le coût du déplacement en classe touriste pour la période visée.

Veuillez ne pas envoyer de documents originaux. Le Conseil des Arts du Canada n'assume aucune responsabilité pour la perte ou l'endommagement, quelle qu'en soit la cause, des documents soumis à l'appui des demandes.

CONFIRMATION DE RÉCEPTION

Dès que la demande lui parviendra, le Conseil des Arts enverra par la poste un accusé de réception.

ÉVALUATION DES DEMANDES

Les demandes sont évaluées par un comité formé d'agents du Service du théâtre, en fonction des

critères d'admissibilité au programme et de la disponibilité des fonds. Les agents considèrent tous les éléments de la demande et accordent une attention particulière à la qualité artistique de l'oeuvre, à l'efficacité du projet par rapport à son coût et aux retombées possibles du voyage pour la production et la diffusion d'œuvres théâtrales canadiennes.

COMMUNICATION DES RÉSULTATS

Les candidats seront normalement avisés des résultats par écrit dans les trois semaines qui suivent le dépôt de leur demande. Les résultats ne sont pas communiqués par téléphone.

CONDITIONS DE LA SUBVENTION

Si les candidats sont incapables de réaliser leur projet de voyage pour une raison quelconque, ils doivent en avvertir aussitôt le Service du théâtre.

Les requérants ne doivent pas inclure dans leur demande le montant des taxes fédérale ou provinciale, s'il leur est remboursé.

VERSEMENT DES SUBVENTIONS

Les subventions sont payées en un versement.

RAPPORT FINAL ET ÉTAT FINANCIER

Tous les bénéficiaires de subventions doivent soumettre un rapport final au Service du théâtre du Conseil des Arts du Canada dans les trois mois suivant la fin du voyage pour lequel une subvention a été accordée. Il n'y a pas de formulaire à remplir pour le rapport final; il suffit au candidat de décrire, de façon succincte, ce que la subvention lui a permis de réaliser.

CARACTÈRE CONFIDENTIEL DE L'INFORMATION

La Loi sur la protection des renseignements personnels protège la vie privée des personnes et les renseignements personnels qui les concernent, et leur donne le droit d'accéder à ces renseignements. Les renseignements personnels sont conservés dans le fichier de renseignements personnels CDA PPU 130. Toute autre information peut être accessible en vertu de la *Loi sur l'accès à l'information*.

À titre confidentiel et pour des raisons de planification de programmes et d'évaluation des demandes, le Conseil des Arts du Canada pourrait parfois fournir des renseignements concernant des demandes de subvention ou des prix à des représentants d'autres organismes de financement des arts et de la culture.

RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

Pour de plus amples renseignements sur le programme d'*Aide aux déplacements des directeurs artistiques, des directeurs administratifs et des diffuseurs de théâtre*, veuillez communiquer avec Nathalie Sabourin au Service du théâtre.

Téléphone : 1 800 263-5588 (sans frais, ou (613) 566-4414, poste 4480

Service ATS pour les malentendants : (613) 565-5194

Courriel : nathalie.sabourin@conseildesarts.ca

Télécopieur : (613) 566-4332

Le Conseil des Arts du Canada a un certain nombre de publications sur le site Web qu'il met régulièrement à jour pour aider les professionnels de la diffusion des arts. On peut obtenir des renseignements sur ces publications auprès de Koba Johnson au poste 4118.

Site Web : www.conseildesarts.ca

Service du théâtre
Conseil des Arts du Canada
350, rue Albert, C. P. 1047
Ottawa (Ontario) K1P 5V8

Juillet 2004

THG13F 7-04



Aide aux déplacements des directeurs artistiques, des directeurs administratifs et des diffuseurs de théâtre

Si vous remplissez le formulaire à l'ordinateur, veuillez suivre la présentation ci-dessous. Sinon, dactylographiez ou écrivez en lettres moulées à l'encre noire. Le Conseil des Arts du Canada n'accepte pas les demandes soumises par télécopieur ou par courrier électronique.

SERVICE DU THÉÂTRE, CONSEIL DES ARTS DU CANADA, 350, RUE ALBERT, C. P. 1047, OTTAWA (ONTARIO) K1P 5V8

PARTIE A – IDENTIFICATION ET DÉCLARATION

NOM DU CANDIDAT (organisme, compagnie)

ADRESSE PERMANENTE

Rue et numéro d'appartement ou de bureau

Ville

Province ou territoire

Code postal

()

()

Téléphone

Télécopieur

Courriel

Site Web

Dans l'espace ci-dessous, inscrivez votre domaine de spécialisation, votre forme d'art spécifique ou la tradition artistique dans laquelle vous travaillez :

Indiquez le montant de la subvention que vous sollicitez (tel qu'expliqué dans les lignes directrices) :

500 \$ 750 \$ 1 000 \$ 1 500 \$ 2 000 \$ 2 500 \$

Dans l'espace ci-dessous, décrivez le voyage que vous entreprendrez (en 15 mots ou moins). Annexe une page supplémentaire décrivant la pertinence de vos activités en fonction des critères d'admissibilité indiqués dans les lignes directrices du programme.

Événement : _____

Destination : _____ Dates : _____

Annexe un curriculum vitae (d'un maximum de trois pages), dactylographié ou écrit en lettres moulées à l'encre noire et à double interligne, et tout autre matériel d'appui demandé dans les lignes directrices du programme.

DÉCLARATION

Date : _____

Veuillez répondre aux questions et aux affirmations suivantes :

- Autorisez-vous le Conseil des Arts du Canada à inscrire votre nom et votre adresse sur sa liste d'envoi? (**Cette information ne servira qu'aux fins administratives du Conseil des Arts du Canada.**) Oui Non
- Je préfère communiquer avec le Conseil en français en anglais.

J'ai lu attentivement les critères d'admissibilité au programme décrits dans les lignes directrices et crois que l'organisme que je représente satisfait à ces critères. J'accepte les conditions du programme décrites dans les lignes directrices et je conviens de respecter la décision du comité d'évaluation par les pairs. Je certifie que l'information fournie dans cette demande est à ma connaissance exacte. Je serai l'unique représentant du collectif et je tiendrai les autres participants au courant du contenu et des résultats de cette demande de subvention s'il y a lieu. Je sais que le Conseil des Arts du Canada est assujéti à la Loi sur l'accès à l'information et à la Loi sur la protection des renseignements personnels, comme le mentionnent les lignes directrices.

Nom du directeur artistique/diffuseur/ directeur de festival

Signature